

Privilège

Il sait que, selon une longue tradition, les documents du Cabinet ne peuvent être rendus publics pour des raisons qu'il comprendra. C'est un usage si bien établi, que Beauchesne dit clairement que les demandes de tels documents sont irrecevables. Je me reporte à la 6^e édition de Beauchesne, commentaire 446, au troisième paragraphe:

La correspondance des ministres de caractère personnel, portant sur leur circonscription ou sur des questions politiques d'ordre général ne doit pas être assimilée à des documents gouvernementaux et ne doit donc pas être produite en Chambre.

Beauchesne dit cela très bien. Je tiens à dire que les documents qui ont été déposés, plus ceux qui sont disponibles à Industrie, Sciences et Technologie, permettront à tous ceux qui le désirent d'examiner l'histoire complète du projet. Il ne manque vraiment aucun renseignement susceptible d'empêcher une analyse détaillée et d'empêcher le député ou qui que ce soit d'autre de parvenir à la conclusion qu'il veut.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LA DÉPUTÉE DE NEW WESTMINSTER—BURNABY

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, comme la majorité des députés, vous savez que, depuis que j'ai été élue à Chambre des communes, il y a trois ans et demi, une des questions que j'ai soulevées à toutes les occasions possibles, ici et dans l'ensemble de la communauté canadienne, est celle de la violence contre les femmes.

Aujourd'hui, le député de Broadview—Greenwood a déclaré à la Chambre que j'avais fait des déclarations qui lui faisaient un procès d'intention et que cela risquait d'entraver son travail de député. Le compte rendu montrera que ce n'est pas le cas. Ma déclaration d'hier ne fait pas de procès d'intention au député et ne dit pas qu'il a agi avec de mauvaises intentions.

Ce qu'il a fait, c'est publier les adresses des centres d'accueil pour femmes battues de la région de Toronto, ce qui n'était certainement pas une chose à faire, mais je n'ai jamais dit, formellement ou implicitement, qu'il avait agi dans l'intention de mettre des vies en danger. Je voudrais citer ce que j'ai dit: «Les centres d'accueil pour femmes battues donnent seulement leur numéro de téléphone. Ils ne donnent pas leur adresse par crainte de mettre en danger la vie des femmes et des enfants.» Le député a publié et distribué les adresses de ces centres sans les consulter. C'est vrai. Des hommes violents ont suivi et

tué leurs partenaires, et ils ont fait de même à l'endroit d'employés de maisons de refuge. C'est un fait. Le député a dit que des millions de dollars étaient dépensés dans les refuges et que nous incitons les femmes à aller dans des endroits qui ne sont pas sûrs.

La solution de rechange pour elles est de rester exposées à la violence conjugale. Les maisons de refuge ne sont plus des endroits sûrs si les hommes violents en connaissent l'emplacement. Le député a dit que les adresses étaient déjà du domaine public. Il y a cependant une différence entre le fait de trouver des adresses dans une bibliothèque publique, et le fait de les porter à la connaissance de milliers de personnes.

La plupart des organisations actives ne publient pas leurs adresses; elles essaient de les faire disparaître des registres publics et de publier seulement leurs numéros de téléphone.

Le député a mal saisi l'objet de ma déclaration. Comme je l'ai indiqué clairement, j'ai voulu exhorter tous les députés à consulter les groupes de femmes dans leurs circonscriptions respectives avant de communiquer de l'information au sujet des femmes victimes de violence. Le député aurait pu éviter toute cette difficulté s'il avait communiqué auparavant avec les groupes qu'il a nommés.

Je maintiens la recommandation que j'ai faite à tous les députés, à savoir consulter les groupes dans leurs circonscriptions respectives afin de connaître les moyens d'information qu'il convient d'employer dans ce cas, et les renseignements à communiquer sur les services de soutien dont disposent leurs localités à l'intention des survivantes de la violence conjugale.

Les députés n'ont pas tous déjà travaillé dans des maisons de refuge pour femmes battues. Je constate qu'ils ignorent les conséquences que peuvent avoir certains gestes qu'ils posent pour les femmes et les enfants qui y séjournent. Si on revoit ma déclaration, on constatera qu'elle ne comportait aucune inexactitude.

J'espérais que ma déclaration soit interprétée de façon constructive par tous les députés. Je constate plutôt que ces derniers ne semblent pas en avoir retiré grand-chose.

La violence contre les femmes est une question que je juge d'une extrême importance, et bien d'autres députés partagent cet avis. Il est de ma responsabilité d'exhorter les députés à éviter, dans l'intérêt des femmes et des enfants victimes de violence de toutes les circonscriptions au Canada, de se retrouver dans la même situation que le député de Broadview—Greenwood.